



Communiqué de presse

Luxembourg, le 22 janvier 2020

L'instrument PME soutient efficacement l'innovation, estime la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, l'instrument PME permet de soutenir efficacement l'élaboration de projets d'innovation. Plus de 5 000 projets ont bénéficié d'un financement et la marque UE a aidé les PME à attirer des investissements supplémentaires. Toutefois, les auditeurs recensent également des points à améliorer en vue de la création d'un Conseil européen de l'innovation, en 2021.

La Commission européenne a lancé l'instrument dédié aux petites et moyennes entreprises (instrument PME) en 2014 afin de soutenir l'innovation dans les petites et moyennes entreprises ainsi que dans les «jeunes pousses». Avec une dotation totale de 3 milliards d'euros pour la période 2014-2020, l'instrument vise à combler les lacunes en matière de financement dont pâtissent les activités d'innovation et à accélérer la commercialisation des résultats de la recherche par le secteur privé. Pour apprécier s'il soutient réellement l'innovation dans les petites et moyennes entreprises, les auditeurs ont porté leur attention sur sa conception, sa gestion et ses réalisations.

L'instrument apporte indéniablement un soutien utile et efficace aux PME et aux jeunes pousses, affirment les auditeurs. En outre, il comprend l'octroi d'un marquage UE qui confère de la visibilité aux projets et les aide à attirer des investissements supplémentaires. Malgré un début tardif, il donne également accès à des services d'accélération de l'activité, même si ces derniers ont été peu utilisés jusqu'à présent. Cela étant, les auditeurs signalent que ces services ne sont pas suffisamment adaptés aux besoins des bénéficiaires.

«Soutenir l'innovation radicale dans les PME revêt une importance capitale pour la compétitivité et l'emploi dans l'UE, et l'instrument PME a réussi à attirer un grand nombre d'entreprises innovantes», a déclaré M. Alex Brenninkmeijer, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Nos recommandations visent à faire en sorte que le Conseil européen de l'innovation puisse surfer sur le succès de l'instrument actuel, tout en permettant d'améliorer

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

encore la conception du soutien et la sélection des projets, ainsi que de créer des synergies avec d'autres instruments financiers.»

Les auditeurs ont constaté que le manque de précision des objectifs initiaux de l'instrument, qui, de plus, ont été fréquemment modifiés, a plongé principaux acteurs et candidats dans la perplexité. Certains bénéficiaires de l'instrument PME auraient probablement pu trouver d'autres financements sur le marché.

La participation des PME à l'instrument varie considérablement d'un pays à l'autre, en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de la Commission, mais aussi à cause d'insuffisances dans ses activités de marketing et de communication, et en raison des différences dans les niveaux d'aide apportés par les points de contact nationaux.

Les auditeurs indiquent que les procédures d'évaluation appliquées par la Commission pour sélectionner les projets ont été améliorées au fil du temps. Ils mentionnent en particulier le changement en bien apporté, en 2018, avec l'instauration de la présentation des projets devant un jury, qui aide à déterminer quelles sont les meilleures propositions en contrebalançant les faiblesses inhérentes à l'évaluation à distance. Cependant, le processus d'évaluation reste confronté à la double difficulté que constituent des ressources limitées et un nombre élevé de nouvelles présentations de propositions rejetées.

L'un des objectifs de l'instrument PME, depuis sa création, consiste à établir des liens avec les instruments financiers soutenus par l'UE qui apportent différents types d'aide financière remboursable. Cependant, la Commission a pris très peu de mesures pour établir ces liens et – relèvent les auditeurs – n'a qu'un aperçu limité des besoins financiers réels des PME. En outre, les informations disponibles relatives aux instruments financiers restent trop fragmentaires et beaucoup de bénéficiaires ignorent l'existence de ces derniers.

Le dispositif qui succédera à l'instrument PME fera partie intégrante du Conseil européen de l'innovation prévu dans le cadre d'Horizon Europe, le nouveau programme de recherche et d'innovation. Dans ce contexte, les auditeurs formulent une série de recommandations consistant, en particulier:

- à conserver certaines caractéristiques de la conception de l'instrument;
- à cibler les bons bénéficiaires tout en étendant sa couverture géographique;
- à améliorer la sélection des projets;
- à optimiser les services d'accélération de l'activité;
- à créer des synergies avec d'autres instruments financiers.

Remarques à l'intention des journalistes

L'instrument PME relève du programme-cadre de recherche Horizon 2020. Mis à la disposition des petites et moyennes entreprises dans les États membres de l'UE et dans 16 pays associés, il leur apporte des subventions afin de les aider à réaliser des études de faisabilité (phase 1) et à mener des activités de recherche-développement ainsi que de test de marché (phase 2), tout en proposant également un accompagnement, un tutorat ou d'autres services d'accélération de l'activité (phase 3). Bien que les différentes phases soient désignées par des numéros, l'instrument PME n'est pas séquentiel.

En 2018, il a été intégré dans le «projet pilote de Conseil européen de l'innovation».

Le rapport spécial 02/2020 intitulé «L'instrument PME dans la pratique: un programme efficace et innovant face à ses défis» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu).

La Cour a récemment publié d'autres constatations concernant le soutien financier de l'UE en faveur des PME innovantes dans d'autres rapports tels que ses rapports spéciaux relatifs au [mécanisme de garantie pour les PME](#) et au [capital-risque](#).

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre.

Contact presse pour ce rapport

Vincent Bourgeois – E: vincent.bourgeois@eca.europa.eu

T: (+352) 4398 47 502 / M: (+352) 691 551 502